



CLASSEMENT THEMATIQUE DES AMENDEMENTS

Préciser les Finalités de l'École

Les amendements n°1 et N°2 à l'article 3

Renforcer le Socle Commun

De nombreux amendements , pour beaucoup rédigés de manière conjointe avec le SE UNSA, les Cahiers Pédagogiques et Éducation et Devenir ont pour vocation de renforcer l'inscription du socle commun dans le texte de loi :

Amendements n° 3 à l'article 7, n°6 à l'article 20, n°9 et 10 à l'article 24, n°13 à l'article 30, n° 14 à l'article 33, n°16 à l'article 36 et n°20 à l'article 51.

Réaffirmer le rôle des cycles dans la scolarité

Amendement n°8 à l'article 23, amendement n°18 à l'article 40

Définir plus clairement la mise en œuvre d'apprentissages pendant la scolarité

Amendements n°11 à l'article 27 et n°12, 12bis et 12 ter à l'article 28

Affirmer le rôle des collectivités territoriales dans l'éducation

Amendement 19 à l'article 46 et Amendement n°24 à l'article 14bis (proposition de nouvel article)

S'attaquer au principe de « filièrisation »

Amendement n°4 à l'article 9 et n°15 à l'article 33

Réviser les procédures de certification (Bac et Brevet)

Amendement n°16 à l'article 36 et n°17 à l'article 37

Améliorer l'orientation

Amendement n°27 à l'Article 31 bis (proposition de nouvel article)

Donner plus d'indépendance aux Conseils (programme et évaluation)

Amendement n° 5 à l'article 20 et amendement n°7 à l'article 21

Améliorer le fonctionnement des instances de concertation – CSE CAEN

Amendement n°24 dans l'article 20bis (proposition de nouvel article); amendement n°25 de l'article 20 ter (proposition de nouvel article)

Renforcer le fonctionnement démocratique des ESPE

Amendements n° 21 et n°22 à l'article 51 , amendement n° 23 à l'article 57

Article 27

Après la section 3 bis du chapitre II du titre 1^{er} du livre III, il est rétabli une section 3 ter ainsi rédigée :

« Section 3 ter

« L'enseignement des langues vivantes étrangères

« Art. L. 312-9-2. - Tout élève bénéficie, dès le début et dans le cadre de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère. »

Amendement n°11

Ajouter , à l'article L 312-9-2, après l'expression « dès le début » les mots « , dans le cadre de l'horaire normal »

Argumentaire : Éviter que l'enseignement des langues puissent être « en plus » en terme d'horaire

Article 28

I. - La deuxième phrase de l'article L. 311-4 est remplacée par la phrase suivante : « L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir et comprendre aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les valeurs de la laïcité. »

II. - L'intitulé de la section 8 du chapitre II du titre 1^{er} du livre III est remplacé par l'intitulé suivant : « L'enseignement moral et civique ».

III. - A la première phrase du premier alinéa de l'article L. 312-15, les mots « l'enseignement d'éducation civique » sont remplacés par les mots : « l'enseignement moral et civique vise notamment à amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi. Cet enseignement ».

Amendement n°12

Remplacer à la 2ème phrase de l'article L.311-4 « L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir et comprendre aux élèves ... » par « L'école, notamment grâce à une éducation morale et civique, fait comprendre et acquérir aux élèves ... ».

Argumentaire : La compréhension doit précéder l'acquisition, surtout en matière de morale !

La morale ne peut pas être une Xième discipline. La morale s'incarne, se vit...

Amendement n°12 bis

Remplacer l'expression « enseignement moral et civique » dans l'intitulé de la section 8 du chapitre II du titre Ier du livre III par l'expression « éducation morale et civique »

Amendement n°12 ter

l'article L.312-15, les mots « l'enseignement d'éducation civique sont remplacés par les mots : « l'éducation morale et civique vise... »